



L'an deux mille vingt-cinq le 30 du mois de janvier s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 23 janvier, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel  
M. RAKOTONDAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique  
Mme MARANDE Carole – M. WARION Jacques - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe  
Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard –  
M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – Mme LORETTE Delphine  
M. MEVELLEC Mickaël - M. HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent  
M. IEMETTI Jean Marc - M. BRIDARD Jean Marc – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony  
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain  
**Procurations** – M. HOLZER Alain à M. WARION Jacques- M. Philippe VOINSON à Mme FRANCOIS Valérie – M. FAGOT  
REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony  
**Excusé(e)s** : M. JOLY Philippe – M. MICHEL Olivier – M. ORY Denis  
**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude  
L'assemblée dénombrait : **41 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55  
Présents : 37  
Pouvoirs : 4  
Excusés : 3  
**Votants : 41**  
Date d'affichage : 5 février 2025

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 39  
Contre :  
Absentions : 2

**MOBILITE**

03/01/2025

**Prolongation de l'expérimentation ILLICOV pour le développement de la pratique du covoiturage en 2025**

Vu la délibération du 22 février 2024 validant le maintien du dispositif de covoiturage ILLICOV, à la suite du PETR du Val de Lorraine, sur le territoire Seille et Grand Couronné pour une période allant du 1er mai au 31 décembre 2024,

Vu cette même délibération qui supprime l'incitatif financier accordé aux usagers conducteurs pour la période allant du 1er mai au 31 décembre 2024,

Franck DIEDLER, vice-président en charge de la mobilité, rappelle que la période d'expérimentation s'est clôturée le 31 décembre 2024, et qu'un bilan de l'action a été établi avec le prestataire, et présenté lors de la réunion du groupe-projet du 9 décembre 2024.

Il apparaît que durant la période d'expérimentation, le service a connu plusieurs phases d'évolution, avec des oscillations importantes entre le nombre d'inscrits et le nombre d'utilisateurs effectif.

La suppression de l'incitatif conducteur appliquée à partir de mai 2024, puis la mise en place d'une campagne de communication multicanale en septembre 2024, ont eu des impacts qui demandent à être réévalués sur une période plus longue que les 6 mois d'expérimentation précédents.

L'absence de solution en matière de transports collectifs est un élément handicapant pour une partie de la population du territoire, et la nécessité de réduire l'autosolisme ainsi que l'adaptation aux enjeux de la transition écologique (lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, impact de l'inflation du prix des carburants, ...) doivent permettre de réfléchir à des propositions vertueuses et adaptées.

Par ailleurs, plusieurs initiatives ont été mises en place pour favoriser le développement du covoiturage, tel que l'outil ALLONZY lancé par la Multipole Nancy Sud Lorraine. Cet outil d'information et de promotion du covoiturage au quotidien permet, par l'intermédiaire d'un agrégateur en ligne, de pouvoir préparer ses trajets en répertoriant les solutions de covoiturage disponible sur chaque territoire.

Il apparaît donc opportun de prolonger l'expérimentation ILLICOV afin de promouvoir encore plus la pratique du covoiturage et permettre au territoire d'adopter ce mode de transport.

La prolongation du dispositif ILLICOV, porté par la Roue Verte, représente un coût de 23 120,40 TTC.

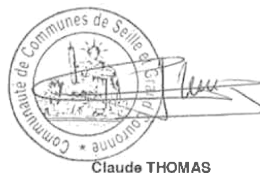
Une demande de subvention au titre du Fonds Verts Mobilités à hauteur de 50% minimum, sera sollicitée selon le règlement du dispositif.

Il est donc proposé :

- de prolonger l'expérimentation du dispositif ILLICOV, avec le rétablissement de l'incitatif conducteur, sur le territoire Seille et Grand Couronné, sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget prévisionnel 2025

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 39 pour – 2 abstentions**

- **Autorise** l'inscription au budget prévisionnel 2025 des crédits nécessaires à la prolongation du dispositif ILLICOV, avec incitatif conducteur pour un montant de 23 120,40 € TTC
- **Autorise le Président** à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert Mobilités



Claude THOMAS  
2025.02.05 09:31:18 +0100  
Ref:8104683-12168030-1-D  
Signature numérique  
le Président